

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

GHJURNATE DI CORTI



DISCOURS NOVATEUR ET RECADRAGES

P6

Photo Fanny Isola

1,75€



LINGUA

NOMS DE FAMILLE:
INVENTIONS ET HÉRITAGES
P20

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
INITIATIVE P5
AGENDA P8
BRÈVES DE SAISON P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LE SECRET DU BONHEUR

TEDDY...
TEDDY...
TEDDY...

LÉO...
LÉO...
LÉO...



KAMPÀ

E À LA UNE

GHJURNATE DI CORTI

DISCOURS NOVATEUR

ET RECADRAGES

P6



OPINIONS

INNOVATION **FOSIVA, LA PRÉVENTION DANS LA POCHE**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

BRÈVES DE SAISON

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P8

P19

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47

jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97

icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

A voci di u Fronti

Sò più di trent'anni ch'ellu ùn era micca accadutu un affari simili. Dumenica scorsa, trè militanti di u FLNC, incapuccinati è armati, sò cullati nant'à a scena di i Ghjurnati Internazionali di Corti, ghjustu dopu à a fini di u tradiziunali meeting puliticu. Un cumunicatu hè statu lettu, ammintendu i lotti di u futuru pà u populu corsu chì purtarani fin'è l'indipendenza. I clandestini n'ani approfittatu pà vultà nant'à a creazioni di u movimentu Nazione, pà ralegrassi di a prisenza rinfurzata è torna una volta storica di u STC, ma dinò di a mubilizzazioni di a ghjuventù, ch'elli ghjunghjissini da i sindacati studentini o da i partiti naziunalisti. U «Fronti» hà datu dinò u so parè nant'à u ricusu di tutti i partiti di strema diritta, chì rapresentani una gangrena pà u populu corsu, ch'elli sighini francesi o vistuti incù a bandera à testa mora. Pà u FLNC, ùn c'hè mancu un postu pà issi movimenti inde a lotta pà a libartà, postu ch'elli sò upposti à tutti i valori pulitichi, murali è umani di l'organizzazioni. S'ellu s'hè trattatu dinò di a droga, di a lingua corsa ma ancu di l'ambienti, i militanti clandestini ani missu in risaltu a so voluntà di fà crescita a mubilizzazioni d'ogni ghjornu, nant'à u tarrenu di i contraputeri, inde a lotta pulitica istituzionali, in carrughju, à l'università è in iscola, inde l'intrapresi, inde u mondu agriculu, eppo a notti ind'a machja. Mentri chì tuttu u prucedimentu inghjiru à l'autunumia hè suspesu dipoi a crisa pulitica à u nivellu naziunali, eccu ch'ella ribomba torna a voci di u FLNC. Una manera di di torna, com'è inde una cumunicazioni fatta annu à listessa epica, di metta in ballu una piattaforma di resistenza patriottica à tutti i nivelli. Senza surpresa, dopu à issa «manifestazioni publica», a pricura naziunali contr'à u tarrurismu hà apartu un'inchiesta pà associu di malfattori tarruristu ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Les activistes sont partout! Ou du moins, certains en voient partout, en particulier lorsqu'ils n'ont justement rien vu. Il semblerait même qu'il soit plus aisé de discerner l'intention criminelle d'un hypothétique activiste d'ultra-gauche qu'il n'est facile de nommer clairement la motivation raciste et haineuse de centaines de néo-nazis britanniques qui, au prétexte de venger l'assassinat odieux de trois fillettes à Southport, s'en prennent sans discernement à des gens dont la couleur de peau ne leur revient pas, sans oublier au passage de saccager et piller quelques magasins. Dire qu'on croyait que les seuls coutumiers de ce genre d'exactions étaient les antifas, les zadistes et les défenseurs du climat. Quelle surprise, tout de même. Ainsi, après que par deux fois, les 29 et 30 juillet, il ait été constaté des dommages sur la fibre optique alimentant la fan zone du château de Vincennes pour permettre la diffusion des épreuves des Jeux olympiques, la piste de la malveillance avait été privilégiée. Et ce bien que jamais les alarmes placées dans l'enceinte du château ne se soient déclenchées. Fallait-il que le saboteur soit retors! Dans la foulée, le parquet de Paris ouvrait une enquête pour «*détérioration de biens de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, atteintes à un système de traitement automatisé de données en bande organisée et association de malfaiteurs*». Et très vite, il s'insinuait que «l'ultra-gauche» était derrière tout ça. Forcément. Qui d'autre, puisqu'il serait désormais acquis qu'à gauche, on n'aime pas le sport? Alors à l'ultra-gauche, pensez donc. Dans la nuit du 3 au 4 août, le saboteur récidivait et, cette fois, il était identifié. Il s'agissait effectivement d'un individu souvent considéré comme nuisible et opportuniste, et auquel on prête sous des dehors gracieux une certaine perfidie: une fouine. Dans quel monde vit-on, si maintenant, même les mustélidés se radicalisent et s'ingénient à gâcher la grande fête du sport? Mais c'est peut-être un peu de notre faute: voilà ce qui arrive lorsqu'on colle des marmottes sur une chaîne de conditionnement et qu'on leur fait emballer le chocolat, la nature se venge!. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

RMC @RMCInfo · 31 juil.
INFO RMC - JO 2024: des sabotages de câbles à la fan zone du Château de Vincennes ► l.rmc.fr/XCW

Baptiste Hugot
@BaptisteHugot

Une enquête est ouverte après 2 actes de sabotage commis dans la même journée dans la fan zone du château de Vincennes et qui ont sectionné des câbles de fibre optique qui permettent la diffusion des épreuves des Jeux olympiques. Cela devient inquiétant.

Le HuffPost @LeHuffPost · 5 août
Royaume-Uni : en France, la gauche jusqu'ici bien seule à condamner les émeutes racistes

Le Parisien @Le_Parisien
Le coupable du sabotage de fibre optique sur une fan-zone des JO a été identifié grâce aux images de vidéosurveillance

franceinfo @franceinfo
JO de Paris 2024 : une fouine était à l'origine des soupçons de sabotage dans la fan zone du château de Vincennes

yo polypoly @PollyGameFrance · 5 août
Oui mais qui est le commanditaire? 😞

Philippe Gerbier @Philip_Gerbier · 4 août
Il s'agit d'une fouine qui s'est auto-radicalisée dans son terrier. Peut être proche des @sdit_jdf - sans certitude, on n'a pas retrouvé de livre de sociologie en sa possession. *L'acte de sabotage* était donc difficile à prévoir, et encore plus à empêcher.

MusCa @MusCa06602487 · 4 août
CNews ne dénonce pas assez l'endoctrinement ultra gauchiste des fouines

kiki.menie @kikimenie · 11h
Ah l'ultra gauche sous toute ses formes

HUMEUR

Des records alarmants

C'est un chiffre qui a quelque chose de glaçant. Ou plutôt, devrait-on dire, de brûlant. Le 21 juillet dernier, la Terre a connu sa journée la plus chaude jamais enregistrée depuis le début des relevés en 1940 avec 17,09 °C de moyenne à la surface du globe, surpassant le 6 juillet 2023 où la température moyenne était de 17,08 °C. Un record battu dès le lendemain selon Copernicus, le programme européen chargé de la surveillance du climat: le 22 juillet, ce sont en effet 17,15 °C qui ont été recensés. Une série de records qui intervient alors que les quatre coins du monde sont frappés par des vagues de chaleur de plus en plus inquiétantes. Au point que le mois de juin 2024 a été le plus chaud jamais enregistré sur Terre, et le 13e mois consécutif au cours duquel un record mensuel de température a été atteint. Juillet, en revanche, s'est avéré moins chaud que 2023, mais plus chaud de 0,3 °C que tous les précédents. Fait encore plus inquiétant, la température moyenne mondiale pour la période de juin 2023 à juin 2024 a été supérieure de 1,64 °C à la moyenne préindustrielle de 1850-1900, alors que l'accord de Paris prévoit de maintenir la température moyenne à la surface du globe en dessous de 2 °C par rapport à ces mêmes niveaux. «*Ce qui est vraiment stupéfiant, c'est l'ampleur de la différence entre la température des 13 derniers mois et les records de température précédents. Nous sommes maintenant en territoire inconnu et comme le climat continue de se réchauffer, nous verrons certainement de nouveaux records être battus dans les mois et les années à venir*», s'est alarmé le directeur du service Copernicus sur le changement climatique (C3S), Carlo Buontempo, dans un communiqué cité par l'AFP fin juillet. Dans le même temps, le GIEC a souligné que depuis les années 1970, c'est bien «*l'influence humaine [qui] a réchauffé le climat à un rythme sans précédent depuis au moins les 2 000 dernières années*». Une nouvelle preuve, s'il en fallait encore, qu'il y a urgence à agir pour limiter ce changement climatique bien à l'œuvre, n'en déplaise à certains, avant que ses effets ne soient irréversibles. ■ **Manon PERELLI**

PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

FOSIVA, L'INFORMATION DANS LA POCHE



Photo via Achille Guenard

Imaginée et créée durant ses études par Achille Guenard, un jeune diplômé du Master Risques et environnement-Risques naturels de l'Université de Corte, cette application mobile a pour objectif d'informer sur l'ensemble des risques naturels que l'on peut rencontrer en Corse. Un outil qui a rapidement séduit les acteurs de la protection des populations.

Il rêve de devenir un jour officier chez les sapeurs-pompier. Mais à 24 ans Achille Guenard agit déjà à sa façon pour protéger les populations contre les incendies au quotidien. Le jeune homme est en effet le créateur de Fosiva, une application qui vise à informer sur les risques naturels en Corse, qu'il a imaginée lors de son Master Risques et environnement-Risques naturels à l'Université de Corte l'an dernier. «*Quand j'étais étudiant, lors d'un cours avec des intervenants de l'Office national des forêts (ONF), on nous a demandé de chercher des solutions innovantes pour la protection des populations contre les incendies. J'ai fait un benchmarking au niveau national et international et j'ai proposé la création d'une application mobile*», raconte-t-il. Les semaines passent, mais l'idée continue de lui trotter dans un coin de la tête. Et quelques temps plus tard, lors de son alternance au Service interministériel de défense et protection civiles à la préfecture de Bastia, il décide de sauter le pas et de donner vie à ce qui devait initialement rester un simple projet étudiant. Sans aucune connaissance dans le développement d'application, il se lance alors dans la création d'un outil accessible directement depuis un téléphone qui permettrait d'avertir ses utilisateurs en cas de départ de feu ou d'alerte météo. Le prototype en mains, il démarche sa hiérarchie, et les différents acteurs de la protection des populations et du territoire à l'instar des pompiers ou de l'ONF. Et le concept séduit sans attendre. Au point qu'il obtient en parallèle un soutien financier de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) qui lui permet de pouvoir continuer le développement de FOSIVA et remporte plusieurs prix. Au printemps 2023, il lance une première version de son application, accessible dans un premier temps uniquement via un site Internet. La version mobile, elle, est arrivée le 9 juillet 2024, après des mois de collecte de données auprès des différents organismes et de travail aux côtés de développeurs web professionnels. Téléchar-

geable gratuitement depuis Play Store et App Store, Fosiva rassemble, selon son créateur, «*de nombreuses informations sur l'ensemble des risques naturels que l'on peut rencontrer en Corse*»: notifications en cas de vigilance météorologique, carte des massifs fermés par arrêté préfectoral en cas de risque incendie, ou encore informations sur les diverses réglementations à respecter, tels que les bons comportements à adopter en forêt, les obligations légales de débroussaillage ou encore les règles à observer pour la pratique du canyoning. Fosiva se veut exhaustive en matière de sécurisation des populations. «*Ma ligne de conduite est vraiment d'aider et de protéger les gens. Le but de cette application c'est vraiment de faire gagner du temps à tout le monde, de simplifier la prévention des risques.*» Dans cette optique, Fosiva donne la possibilité à ses utilisateurs d'être immédiatement avertis en cas d'incendie à proximité, mais aussi d'envoyer un signal d'alerte aux pompiers s'ils constatent un départ de feu et de leur communiquer un point GPS afin de faciliter leur intervention. Dans le cadre d'une prochaine mise à jour, le créateur de l'application aspire aussi à «*couvrir les crues*» en recensant «*le débit et la hauteur d'eau en temps réel*» de certains cours d'eau de l'île. «*Je suis également allé voir différents acteurs qui agissent en matière de protection de l'environnement comme le Conservatoire des espaces naturels de Corse, ce qui m'a permis d'ajouter des informations sur les espèces protégées de Corse. Fosiva recense aussi des informations de l'Agence régionale de santé sur toutes les maladies vectorielles que l'on peut trouver en Corse et les bons comportements à adopter face à cela.*» Si elle se borne pour le moment à la Corse, l'application proposée en quatre langues (français, anglais, italien, espagnol), intéresse déjà bien au-delà de la Méditerranée. «*L'objectif serait d'arriver à développer une application qui alerte de façon automatique peu importe où on se trouve en Europe.*» ■ **Manon PERELLI**

DISCOURS NOVATEUR ET RECADRAGE



Photo Fanny Isola

Les 3 et 4 août 2024 ont eu lieu, comme tous les ans depuis 1981, E ghjurnate internaziunale di Corti. Point de convergence des «peuples en lutte», elles donnent le ton de ce que sera l'année à venir pour le mouvement indépendantiste. Cette année, l'accent a été mis sur l'internationalisation de l'action avec, comme cheval de bataille, la demande du mouvement Nazione auprès de l'ONU de la reconnaissance de la Corse comme «territoire non autonome à décoloniser».

Depuis maintenant 43 ans, E Ghjurnate constituent un rendez-vous incontournable de la vie politique insulaire en général et du mouvement indépendantiste en particulier. Actualité récente oblige, cette année plus qu'à l'accoutumée, les échanges et débats ont été tournés vers l'international. Les Kanak, compte tenu du regain de tension, du soulèvement sanglant dû au dégel du corps électoral et à l'arrêt brutal du processus de décolonisation, y ont eu une place toute particulière. Représentés par Mickael Forrest et David Wanobo, délégué de la Coordination des actions de terrains (CCAT), ils purent exposer longuement la situation en Kanaky depuis le camouflet du troisième référendum et l'attitude de l'État depuis. Les Catalans étaient quant à eux représentés par Lluís Llach, militant culturel et politique, Conxita Bosch secrétaire nationale de l'Assemblea nacional catalana (ANC) et Jordi Miró, membre de l'exécutif de l'Estat català. Côté EuskalHerria, ce sont les représentants de la coalition EH Bildu qui avaient fait le déplacement à Corte. Elena Beloki, Mathilde Hary et Itxaso Cuevas devaient revenir sur la percée d'EH Bildu lors des dernières élections régionales espagnoles en avril 2024 et rappeler les aspirations nationales du peuple basque. Lors d'un débat animé par Serena Talamoni, ce fut l'occasion d'évoquer les perspectives de relance du processus d'indépendance. Étaient également présentes des délégations sarde, kabyle, bretonne, guyanaise, martiniquaise et guadeloupéenne. Lors de cette édition 2024, là encore du fait de l'actualité, il a beaucoup été question des situations dans les territoires français tels que la Guadeloupe, la Martinique.

S'ADRESSER À L'ONU PLUTÔT QU'À L'ÉTAT

Sur un plan plus local, le mouvement Nazione, succédant à Corsica Libera dans l'organisation de cette manifestation, avait également laissé une place importante à la jeunesse

qui a eu l'occasion de présenter son initiative lancée il y a peu autour de la démarche «unione di a ghjuventù in lotta».

E Ghjurnate auront été l'occasion également pour le mouvement Nazione de présenter sa feuille de route pour l'année à venir et son analyse des mois écoulés. Au delà de la solidarité entre les peuples en lutte, le mouvement Nazione, reprenant le flambeau de Corsica Libera dans l'organisation de ces journées, avait décidé de mettre l'accent sur deux points, redéfinissant ainsi la stratégie du nouveau parti indépendantiste : l'internationalisation de la revendication nationale corse et la question du corps électoral.

Sur le premier point, après plusieurs réunions sous l'égide du groupe de Bakou*, et d'une intervention de Jean-Guy Talamoni et Jean-Marc Rodriguez au siège de l'ONU en juin dernier, Nazione enfonce le clou de la revendication en demandant officiellement la reconnaissance de la Corse comme «territoire non autonome à décoloniser». Dans son discours, Josepha Giacometti-Piredda, seule représentante de Nazione à l'Assemblée de Corse, a annoncé qu'elle déposerait une motion en ce sens. Une manière également de mettre les autonomistes au pied du mur concernant leur positionnement politique. Autre point fort des discours de clôture, l'accent mis sur la lutte contre la dépossession. Une dépossession qui prend deux formes selon Nazione. D'abord politique, du fait d'une «colonisation de peuplement» qui, par la loi du nombre confisque de fait l'avenir de la Corse en le laissant aux mains de «nouveaux arrivants». Faisant référence aux dernières élections législatives, Nazione a rappelé que le parti n'acceptera pas que «notre pays ait demain pour représentants des candidats ou élus parachutés, totalement étrangers à notre terre, à notre peuple et ses réalités». Josepha Giacometti-Piredda a alors précisé les critères de définition d'un nouveau corps électoral, posant par la même occasion un nouvel axe de



Photo Fanny Isola



Photo DR

L'extrême droite, « qu'elle soit française ou qu'elle se drape dans le drapeau à tête de Maure » est une « gangrène pour le peuple corse »

La démarche de l'« unione di a ghjuventù in lotta » regroupant la plupart des organisations de la jeunesse servira-t-elle d'exemple aux plus anciens ?

revendication. Celui du gel du corps électoral en Corse en le calquant sur feu le modèle kanak.

VOLÉE DE BOIS VERT POUR LES AUTONOMISTES

Une dépossession foncière, ensuite. Jean-Philippe Antolini, un des porte-parole de Nazione, s'appuyant sur l'exemple de l'occupation, en mai dernier à Olmeto, d'une résidence acquise par une duchesse bavaroise, a martelé que les jeunes corses sont exclus de l'accès à la propriété et n'ont plus les moyens de se loger. Il a alors saisi l'occasion pour dénoncer comme une faute politique l'acceptation d'une ligne rouge refusant tout statut de résident par les différents participants au processus de Beauvau sur l'autonomie de la Corse. Autre faute politique majeure soulignée « l'abandon en rase campagne du combat pour un statut spécifique en matière de droit de succession », en fustigeant par la même occasion le vote des députés autonomistes ayant contribué à l'élection de Charles de Courson, qualifié « d'adversaire historique des arrêtés Miot et de tout statut fiscal » au poste stratégique de rapporteur général du budget de l'État « lui confiant les clés des finances de la France ».

C'est à Petr'Antò Tomasi que revenait de prononcer le discours de clôture. Le porte-parole de Nazione a développé les grandes lignes du projet du mouvement, la nécessité de revenir aux fondamentaux de la lutte, pointant au passage les reniements idéologiques des autonomistes au pouvoir, accusés d'avoir « bradé certaines revendications historiques comme le statut de résident » et « accepté toutes les lignes rouges » lors de discussions avec le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin. Mettant l'accent sur la nécessité d'une stratégie nouvelle, il a dénoncé « les appels opportunistes aux votes patriotiques, les aggiornamenti sans lendemain, les rafistolages à l'Assemblée de Corse » qui ne

serviraient à rien « sans un changement profond de stratégie ». Il s'est engagé à bâtir un projet attestant de la viabilité économique de l'indépendance, prenant en compte les aspirations sociales et les préoccupations des Corses.

Alors qu'il terminait son discours, trois membres du FLNC UC/22 octobre ont alors fait irruption sur l'estrade, fait qui ne s'était pas produit aux Ghjurnate depuis 1993**. L'un d'eux, dans un discours de quatre pages, a livré l'analyse de l'organisation clandestine quant à la situation actuelle. Rappelant que c'est elle qui avait appelé les nationalistes « à jeter les bases d'une véritable alternative politique », il s'est ensuite livré à une analyse du dernier scrutin, qualifiant l'extrême droite, « qu'elle soit française ou qu'elle se drape dans le drapeau à tête de Maure » de « gangrène pour le peuple corse ». L'organisation a rappelé la nécessité d'investir l'ensemble des terrains de lutte et de contre-pouvoir, incitant les militants à être présents dans la rue, à l'université, dans les entreprises, l'agriculture... Dès le lendemain de cette intervention publique, le Parquet national anti-terroriste a indiqué avoir ouvert une enquête pour « association de malfaiteurs terroriste ».

Ces Ghjurnate 2024 marqueront-elles un tournant stratégique ? Le discours novateur de Nazione, privilégiant une reconnaissance internationale et para-diplomatique, visant à passer au-dessus de l'État « colonial » et sans demander une quelconque reconnaissance à celui-ci, peut-il aboutir à une recomposition de la mouvance indépendantiste autour de cette approche jusque là inédite ? La démarche de l'« unione di a ghjuventù in lotta » regroupant la plupart des organisations de la jeunesse servira-t-elle d'exemple aux plus anciens ? La rentrée de septembre et les premières mobilisations promises lors des différents discours apporteront sans doute de premiers éléments de réponse. ■ Xavier LORENZI

*créé en 2023, en marge d'un rassemblement du Mouvement des non-alignés, à Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan, le groupe d'initiative de Bakou contre le colonialisme français réunit des représentants de mouvements indépendantistes des Outre-mer.

S'agissant de la Nouvelle Calédonie, Gérald Darmanin a dénoncé l'ingérence de l'Azerbaïdjan au travers de ce groupe

**l'organisation clandestine avait revendiqué l'assassinat du militant indépendantiste Robert Sozzi, commis le 15 juin 1993. Robert Sozzi, 28 ans, avait dénoncé l'implication d'une partie du mouvement indépendantiste et du FLNC Canal historique dans les magouilles financières ayant mené à la catastrophe de Furiani.

CINÉMA

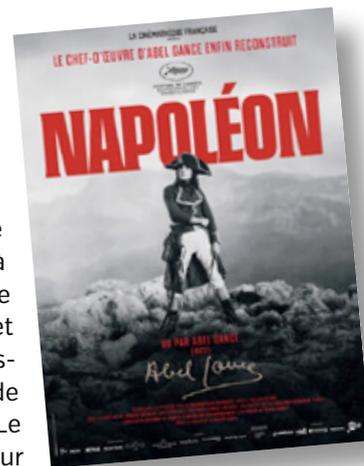
Napoléon vu par Abel Gance... in giru!

Après seize ans de travail, le public est invité découvrir un film que plus personne n'avait vu depuis ses projections de mai 1927 : la « grande version » (dite aussi version « Apollo »), d'une durée de 7 heures, du *Napoléon* d'Abel Gance. Le film a fait l'objet d'une reconstruction menée par la Cinémathèque française sous la direction de Georges Mourier, avec le soutien du Centre national du cinéma, et a été doté d'une partition inédite réalisée par Simon Cloquet-Lafolloye à partir d'œuvres préexistantes des XIX^e et XX^e siècles. Entre l'été 2022 et début 2024, cette mise en musique a mobilisé 250 musiciens pour 25 jours d'enregistrement à la Maison de la Radio et nécessité plus de 1000 heures de montage et de mixage. Après avoir fait la pré-ouverture du Festival de Cannes 2024, ce film, qui retrace la vie de Napoléon depuis son enfance jusqu'au début de la campagne d'Italie, est distribué en salles par Pathé Films, en deux parties, depuis le 10 juillet. Le film a été, pour une part importante, tourné en Corse au printemps 1925, Gance tenant à avoir pour décors les lieux mêmes dans lesquels Napoléon a tracé son destin, notamment en 1793, avant que lui et les siens ne fuient l'île. Cette partie, d'une durée d'environ 1h15, a été baptisée la « séquence corse ». Par ailleurs, c'est une des copies du film conservées par la Cinémathèque de Corse qui a constitué la colonne vertébrale de la restauration du film et l'Université de Corse et son laboratoire CNRS Lisa sont à l'initiative depuis une dizaine d'années d'un programme de recherche « Paoli-Napoléon » qui entre dans le cadre de la chaire Unesco « Devenirs en Méditerranée ». Un collectif conduit par Eugène Gherardi (directeur de l'UMR Lisa), Jean-Guy Talamoni (responsable du programme « Paoli-Napoléon ») et Marc Guidoni (auteur-réalisateur) s'est mobilisé depuis près d'un an pour bâtir une tournée corse du film reconstruit afin que le public de l'île puisse le découvrir lors de projections sur grand écran, accompagnées de tables rondes ou de débats.

Le 10 août 2024, 16 h, cinéma L'Ellipse, Ajaccio, film intégral. Le 11 août 2024, 20 h, cinéma Laetitia, Ajaccio, « séquence corse.

Le 1^{er} septembre 2024, cinéma Costa Verde, Santa-Lucia-di-Moriani, première première partie dont la « séquence corse ».

Les 6 (18 h 30 film intégral), et 7 (18 h 30, 2^e partie) septembre 2024, centre culturel Alb'oru. Les 21 et 22 septembre 2024, cinéma L'Alba, Corte, film intégral. Les 6 et 7 décembre 2024, cinémathèque de Corse, Porto-Vecchio, film intégral.



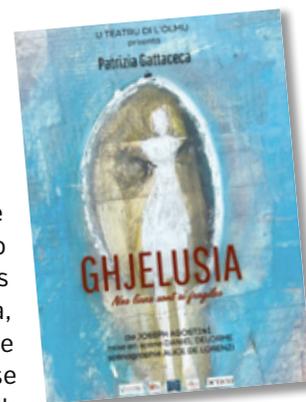
THÉÂTRE

Ghjelusia

Vannina, fille du cordonnier du village, et Livia, la fille du médecin, le Dr Danesi, étaient amies depuis l'enfance. À Muratu, dans les années 70 et 80, entre la rivière et la place du village, elles ont tout partagé. Vannina prenait Livia en exemple, admirant sa beauté, sa culture, sa sensibilité et son intelligence. En devenant son amie, elle a découvert un autre monde que le sien et le désir de se hisser au-delà de sa condition de fille d'artisan. Mais, lorsque Lucien, le frère de Livia, meurt dans un accident de moto au col de San Stefanu, le destin rebat ses cartes et la disgrazia s'abat sur la famille du Dr Danesi. Tandis que Vannina réussit brillamment ses études de médecine, pour la plus grande fierté de son père, Livia, impitoyablement ramenée à la déchéance de sa famille et à l'injustice de l'existence, connaît la débâcle et l'envie, la rancœur, les rumeurs. Le lien autrefois si fort et dénué de tout calcul qui les unissait se détériore. Des années plus tard, Vannina se souvient de cette amitié qu'elle pensait indestructible; elle évoque l'enfance partagée, le bonheur d'être ensemble, son admiration pour Livia, mais aussi pour toute sa famille de celle-ci, à commencer par son père... Interprétée par Patrizia Gattacecca, mise en scène par Daniel Delorme, cette pièce de Joseph Agostini, psychanalyste et auteur, s'inspire des nombreuses discussions qu'il eut avec ses grands-parents qui lui contaient les splendeurs et les misères de ce monde, entre « ceux qui en avaient trop » et « ceux qui n'en avaient pas assez », cherchant une morale à chaque histoire, quelque chose qui disait la vanité, la méchanceté, la beauté, la folie.

Le 11 août 2024, 21h. Corbara. Deux autres représentations prévues les 13 et 26 octobre 2024 à Oletta et Tallone. 

04 95 61 59 00 & www.facebook.com/marion.pazzoni



MUSIQUE

Rencontres de Calenzana

De Calenzana à Belgodere, en passant par Lumio, Galeria, Zilia, ce festival propose de découvrir la Balagne autrement, au rythme des musiques classiques et contemporaines, en proposant des concerts, de 11h à 21h30, au cœur de sites naturels ou d'édifices emblématiques du patrimoine balain. Les plus grands artistes de la musique classique et les plus talentueux musiciens issus de la jeune génération s'y produisent. Pour cette 24^e édition, à laquelle participent une quarantaine d'artistes, la programmation met en avant Aranjuez, Bartok, Prokofiev, Kodaly, Saint-Saëns, Chopin, Satie, Piazzola, Boccherini, Mendelssonh, Smettana, Schumann, Rossini, Haydn et Schubert; propose de voyager de Bach aux Beatles; de découvrir la nouvelle création de Bruno Coulais, *Anima mea*, d'explorer les liens entre musique et cinéma ou d'assister à un stand'up en musique et en images sur l'histoire de la peinture occidentale.

Du 17 au 24 août 2024. Dans 19 villages et 23 sites de Balagne.  04 95 30 59 41 & rencontresdecalezana.fr





CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 juillet 2024, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile de Construction Vente

Dénomination sociale : L'ALFAGHJOLA

Durée : 99 ans

Siège social : Immeuble Sylvestre, Quartier Gendarmerie, 20190 Santa-Maria-Siche

Capital social : 200€

Objet : La société a pour objet principal l'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, de terrains à bâtir, afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage commercial et/ou d'habitation destinés à la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en l'état d'achèvement ou après achèvement ;

A cet effet, elle peut procéder éventuellement à la démolition des bâtiments existants ou louer accessoirement ces biens immobiliers.

Et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet principal ou secondaire de la société et à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension et le développement du but poursuivi par la société.

Gérant : Mr GLINATSIS Claude, Jean-André, demeurant Immeuble Le CRENO, Résidence des Lacs, Bât.B1, 20090 Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Sont qualifiées d'ordinaires, les décisions des associés n'emportant pas de modifications statutaires.

Ces décisions sont valablement prises par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital.

Sont qualifiées d'extraordinaires, les décisions des associés emportant des modifications des statuts. Elles concernent notamment l'agrément de nouveaux associés, l'augmentation ou la réduction du capital, la prorogation ou la réduction de la durée de la société, la dissolution anticipée de la société.

Ces décisions ne sont valablement prises qu'autant qu'elles ont été adoptées par les associés représentant les deux tiers au moins du capital social. Toutefois, toute mesure emportant changement de la nationalité de la société ou encore augmentation de la responsabilité des associés à l'égard des tiers, doit être prise à l'unanimité.

Agrement : Les cessions de parts entre associés, la cession de parts entre ascendants et descendants et, le cas échéant, les cessions de parts entre conjoints, interviennent librement ;

Toutes autres cessions n'interviennent qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés se prononçant à la majorité des deux tiers au moins du capital social.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Gérant.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée rédigé par acte sous seing privé en date du 30/07/2024 présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

EARL LES JARDINS DE CAPRONICCIA
FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

SIEGE SOCIAL : Chez Mr BOCOGNANO Jean-Pierre, Lieu-dit Licciola, Bottacina, 20129 Bastelicaccia,

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

L'exploitation et la gestion des biens agricoles peut se faire à partir de biens apportés ou mis à disposition par l'associé, achetés, créés ou pris à bail par la société. La vente directe des produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation sous réserve de respecter les usages agricoles.

Dans la limite de l'objet défini ci-dessus, la société peut effectuer toutes les opérations ayant pour but d'en assurer le développement et n'ayant pas pour effet d'en modifier le caractère civil.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : Sept Mille Cinq Cents euro

GERANCE : Mr BOCOGNANO Jean-Pierre, demeurant Lieu-dit Licciola, Bottacina, 20129 Bastelicaccia.

CLAUDE D'AGREMENT : Les parts sont librement cessibles entre associés.

La cession des parts sociales, autres qu'aux associés, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 3 août 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : GUELFUCCI

NOM COMMERCIAL :

BOUCHERIE CONSTANT

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Bâtiment A, Immeuble Le Prado, avenue de la Libération à Bastia [20600]

OBJET : Boucherie, charcuterie, vente de volailles, plats cuisinés à emporter, traiteur, épicerie et tout ce qui se rapporte à l'alimentaire.

Sédentaire et ambulante ;

DUREE : 99 ans

GERANT : Monsieur GUELFUCCI Xavier, Antoine, Stéphane demeurant Chemin de Mezzana, le Clos Laetitia à LUCIANA [20290]

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : MATT1528

Siège : 7, Allée Le Monte Cinto - Lotissement Luccianella - 20600 Furiani

Objet : Poissonnerie ambulante, ventes en gros et demi-gros de poissons et crustacés, traiteur

Durée : 99 années

Capital : 250 Euros

Président : Monsieur Guillaume MATTEOLI demeurant 7, Allée Le Monte Cinto - Lotissement Luccianella - 20600 Furiani

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 05

SOLANA ENERGIA

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Quartier Piccia

20121 Rosazia

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée de ROSAZIA du 26/07/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SOLANA ENERGIA

Siège : Quartier Piccia, 20121 Rosazia

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Tous travaux d'électricité générale, courant fort et faible, domotique, vente de matériel électrique, installation de chauffage électrique, chauffe-eau électrique, solaire ou thermodynamique, VMC, alarme, vidéosurveillance, ainsi que tous travaux de dépannage et d'entretien des installations mises en place dans le cadre de l'objet social ;

Vente et installation d'équipements écologiques et économiques notamment les équipements solaires thermiques, photovoltaïques et tous nouveaux systèmes utilisant l'énergie solaire, à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités locales.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Julien, Richard, Michel ROTONDO, demeurant Impasse Loretto, 20090 Ajaccio.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 06

LE SNACK DE LA PORTE GENOISE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

8, Lot Ambaco, Route de Palavesa

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juillet 2024, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

LE SNACK DE LA PORTE GENOISE

Capital Social : 1000 euros

Siège Social : 8, Lot Ambaco, Route de Palavesa, 20137 Porto-Vecchio

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : La restauration rapide, snacking, crêpes, glaces, sur place ou à emporter.

Président : Mr HEILIGENSTEIN Michaël, Jean. Né le 08.02.1980 à Porto-Vecchio, demeurant Voie Romaine, Horizon Bleu, 20137 Porto-Vecchio, de Nationalité Française,

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 07

ATLAS TECH SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3333 euros

Siège social : Casamozza

20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Prunelli-Di-Fiumorbo du 31 juillet 2024, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ATLAS TECH SOLUTIONS
Siège : Casamozza - 20243 Prunelli Di Fiumorbo

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3333 euros

Objet : L'achat, la fabrication, l'entretien, la vente, la location de tous systèmes d'information, de stockage et de protection, en rapport ou pas avec l'informatique, ainsi que toutes prestations liées en amont comme en aval à l'informatique, la multimédia, la communication et les hautes technologies en général et ce, par tous moyens et procédés. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur AGOSTINI Julien, Pierre, demeurant Immeuble Femiccia, 20240 Ghisonaccia.

Directeur général : Monsieur MONDOLONI Dominique, Augustin, Roch, demeurant Casamozza, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

Directeur général délégué : Monsieur GALLONI D'ISTRIA Florent, Jérôme, demeurant Lieu-dit Togna, 20145 Sari-Solenzara

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 30 juillet 2024, il a été créé une Société à Responsabilité Limitée dénommée ALMA au capital de 100 euros pour une durée de 99 ans, ayant pour objet social l'acquisition de terrains nus en vue de l'édification de bâtiments, l'acquisition de bâtiments, la location de biens immobiliers

Siège social : 7, Lotissement Rocca, Vetta Trinite, 20137 Porto-Vecchio

Gérante : Angélique Poletti, née Lebrun 7, Lot Rocca Vetta, 20137 Porto-Vecchio

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 09

U PRATU

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Hameau I Croci
 Lieu-dit U Pratu
 20140 Petreto-Bicchisano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 30/07/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
 Dénomination : U PRATU
 Siège : Hameau I Croci, Lieu-dit U Pratu, 20140 Petreto-Bicchisano
 Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
 Capital : 1000 euros
 Objet : Location de logements meublés avec fourniture de prestations de service de type para-hôtelier ; Location de vélos ; Excursions touristiques ; Événementiel ; Vente de produits régionaux ; Fourniture de repas.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
 Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société GUIDERDONI DIGITAL ET CONSEIL, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 743.500 euros, dont le siège social est Hameau I Croci, Lieu-dit Le Pratu, 20140 PETRETO-BICCHISANO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 828 219 253 RCS AJACCIO, représentée par Monsieur Jean François Guiderdoni, président.
 Directeur Général : Madame Heidi GUIDERDONI, demeurant Hameau I Croci, Lieu-dit U Pratu, 20140 PETRETO-BICCHISANO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 10

TIMETAL 2A

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 10.000 €
 Hameau de Fossi
 20170 San-Gavino-Di-Carbini

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 juillet 2024, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : TIMETAL 2A
 Capital Social : 10.000 euros
 Siège Social : Hameau de Fossi, 20170 San-Gavino-Di-Carbini

Forme : SAS
 Durée : 99 ans
 Objet : Ferronnerie et ferronnerie d'art, serrurerie, menuiseries et structures métalliques pour les particuliers, entreprises et les marchés publiques, fourniture et pose. Le négoce d'aciers, démolition dépose et traitement des structures acier, fabrication ou vente de tout type de mobilier urbain métallique, achat et vente de matériel professionnel et équipements liés à la ferronnerie, sablage et peinture, réparation de matériel et outillage professionnel. .../...

Président : Mr TILLOUX Bertrand, de nationalité Française. Né le 30/12/1972 à Châtellerault [86], demeurant : Lieu-dit Gialla, 167, Stritta di u Canale, 20170 San-Gavino-di-Carbini.
 Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 11

MAMELI

SARL au capital de 50000 €
 Siège social : Maison Battesti
 20220 Sant'Antonino
 RCS Bastia 422 689 024

Par décision en Assemblée Générale Extraordinaire du 01/07/2024, il a été décidé de nommer Mme STRUELENS Marie Martine demeurant 7, Rue des Templiers - 1331 Rosières - Belgique en qualité de Gérant en remplacement de M Battesti Olivier, à compter du 18/06/2024. Modification au RCS de Bastia.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 12

CABINET D'OPHTALMOLOGIE DU VALINCO

Société d'Exercice
 Libéral à Responsabilité Limitée
 Unipersonnelle de Médecins
 Au capital de 500.000 euros
 Siège social : Résidence Saint-Jean
 A Funtana d'U Frusteru
 20110 Propriano
 537 429 789 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'Associé unique du 1er août 2024, il a été décidé de transférer le siège social du Résidence Saint Jean, A Funtana d'U Frusteru, 20110 PROPRIANO au 9, bis San Ghjaseppu, 20110 PROPRIANO à compter dudit jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
 Ancienne mention : Résidence Saint Jean, A Funtana d'U Frusteru, 20110 Propriano.
 Nouvelle mention : 9, bis San Ghjaseppu, 20110 Propriano.

Pour avis, la Gérance.

N° 13

Société à Responsabilité Limitée

EOLE PATRIMOINE
 Au capital de 1000,00€
 Siège social : 1, rue Fesch
 20000 Ajaccio
 Siren : 852 890 334 RCS Ajaccio

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 septembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social du 2, rue Général Lévie au 1, rue Fesch - 20000 Ajaccio.

À compter du 25 septembre 2023 et de modifier l'article 4 siège social des statuts en conséquence.

La société reste immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.



N° 14

Société à Responsabilité Limitée**PARTUM INVEST**

Au capital de 1000,00€
 Siège social : 1, rue Fesch
 20000 Ajaccio
 Siren : 892 391 277 RCS Ajaccio

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 septembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social du 2, rue Général Lévie au 1, rue Fesch - 20000 Ajaccio.
 À compter du 25 septembre 2023 et de modifier l'article 4 siège social des statuts en conséquence.
 La société reste immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 15

Société Civile Immobilière**ASSOMPTION**

Au capital de 1000 €
 Siège social : 1, rue Fesch
 20000 Ajaccio
 Siren : 824 962 039 RCS Ajaccio

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 septembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social du 2, rue Fesch - 20000 Ajaccio au 1, rue Fesch - 20000 Ajaccio.
 À compter du 25 septembre 2023 et de modifier l'article 4 siège social des statuts en conséquence.
 La société reste immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 16

SO.TRA.ROUT

SOCIETE DE TRAVAUX
 SARL au capital de 500.000 €
 Siège social : Gare de Mezzana
 Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia
 421 382 706 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 28/06/2024, il résulte que les mandats de Monsieur André ABBO, Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Madame Marie-Ange AGOSTINI (épouse ARRIGHI), Commissaire aux Comptes Suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

LE CHEMIN DES VIGNOBLES

SAS au capital de 214.500 €
 Siège social : Avenue Noël Franchini
 20090 Ajaccio-500860440 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/07/2024, le Président a pris acte de la démission de M. Jean-Christophe GIROUX de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis, Le Président.

N° 18

CABINET EXPERTISE**COMPTABLE****CAMPAGNA JEAN MARIE****FISCAL - SOCIAL****COMPTABLE - JURIDIQUE**

Lieu-dit Ardisson - 20600 Furiani
 04.95.33.06.56

AVIS DE PUBLICITE**S.A.S GARAGE CONESA**

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 2016 euros
 Siège social : Lieu-Dit Canale
 Route Nationale 193 - 20600 Furiani

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01 Août 2024, il résulte que la collectivité des actionnaire à décidé : Mr PAMART Dominique Justin Eugene a été nommé Président de la société à compter du 01 Août 2024 en remplacement de Mr CONESA François Xavier, ayant cessé ses fonctions à la date du 01 Août 2024, président démissionnaire, et de modifier en conséquence l'article N° 33 des statuts : Nomination des dirigeants.

L'assemblée générale a approuvé la cession des parts sociales entre Mme BAUDAIN Sandrine Mauricette Patricia Epouse CONESA, et Mr Dominique Justin Eugene.

De modifier la dénomination sociale de la Société, qui devient à compter de ce jour : S.A.S A.M.C. GARAGE et de modifier en conséquence l'article N° 3 des statuts : Dénomination.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 19

RESEAU ELECTRIQUE INSULAIRE

SAS au capital social de 1000 Euros
 Siège social :
 564, Route de Cardo Supérieure
 20200 Bastia
 889 753 257 RCS Bastia

MODIFICATION

Le 01/08/2024, L'assemblée générale extraordinaire a décidé de transformer la société en "SARL".

En conséquences :
 a°) Il a été mis fins aux fonctions de : Fabien CERUTTI, Président.
 Sylvain MATTIA, Directeur Général.
 b°) Ont été nommés :
 Fabien CERUTTI, Gérant.
 Sylvain MATTIA, Gérant.

Pour avis.

N° 20

SAS CP SERVICES

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social :
 17, Rue Paul Colonna d'Istria
 20090 Ajaccio-979574969 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 juillet 2024, il résulte que : Monsieur Pierre ROY, demeurant 32, Boulevard Fred Scamaroni, 20000 AJACCIO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Cristian PANAIT, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

LE CHEMIN DES VIGNOBLES**SARL transformée en SAS**

Au capital de 214.500 €uros

Siège social : Avenue Noël Franchini
20090 Ajaccio-500860440 RCS Ajaccio**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 13/06/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 214.500 €uros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jean-Christophe GIROUX et Monsieur Nicolas STROMBONI, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ** : Monsieur Nicolas STROMBONI, demeurant 8, Avenue du Mont Thabor, Immeuble Le Beau Site, 20090 AJACCIO.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Jean-Christophe, Benoît, Olivier GIROUX, demeurant 141, Boulevard Saint-Michel, 75005 PARIS.

Pour avis, Le Président.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 22



Maître Christel GRISCELLI,
Notaire au sein de l'Office Notarial
de Maître Dominique
CHIARI-VALDRIGHI,

À Corte (20250), 28, bis cours Paoli

**LOCATION GERANCE
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Me Christel GRISCELLI, le 22 mai 2024, enregistré à BASTIA le 7 juin 2024, Dossier 2024 00011623 référence 2B04P31 2024 N 00313, la société dénommée CD BAR, SARL, dont la siège est situé à CORTE (20250), route nationale 200, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 802807677, a donné en location-gérance à la société dénommée LEIA, SAS, dont le siège est situé 25, cours PAOLI, 20250 CORTE, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 482615804, un fonds de commerce de débit de boissons de 4^e catégorie-snack, sis à CORTE, 1, Place PAOLI, connu sous le nom de CAFE DE LA PLACE, pour une durée de une année à compter du 1er mai 2024, pour se terminer le 30 avril 2025, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Pour avis, Me Christel GRISCELLI.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 juin 2024 fait à AJACCIO : La Société GC RESTAURATION, société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros, dont le siège social est Route d'Afa, Lieu-dit U Vangonu, 20167 APPIETTO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le n° 837 544 246 a confié à :

Monsieur **Lisandru GORGUILLO**, entrepreneur individuel, né le 07/11/1996 à AJACCIO, de nationalité française, domicilié Res Parc Azur, Imm Le Pingouin, Rue Louis Nyer, 20090 AJACCIO, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 843 485 236. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restaurant sandwicherie saladerie glacier situé à 1, Rue Forcioli Conti, 20000 AJACCIO, connu sous le nom de "IND'E ZEZE". Pour une durée ferme de 5 mois à compter du 21 juin 2024, jusqu'au 31 octobre 2024 non renouvelable par tacite reconduction. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé, LISANDRU GORGUILLO,
Le locataire-gérant.

N° 24

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 3/5/2023 à Bastia.

Par la Société Centre de Balnéothérapie et Soins du Corps, SARL au capital de 2500 euros, 478896855 RCS Bastia demeurant à 20, Avenue Émile Sari, 20200 Bastia.

À la Société FRANCESCA, SASU au capital de 1000 euros, 909925877 RCS Bastia demeurant à 20237 Giocatojo. D'un fonds de commerce d'entretien corporel et institut de beauté à l'enseigne Essentiel Spa, sis et exploité à 20, Avenue Émile Sari, 20200 Bastia, pour une durée de 1 an, à compter du 1/5/2023. A pris fin par résiliation amiable le 15/11/2023.

Pour avis,

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 25

CORSISO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 8000 euros

Porté à CINQUANTE MILLE**(50.000) euros**

Siège social : ZA du Stiletto

Espace Lupecia - 20090 Ajaccio

820 018 125 RCS Ajaccio

Par décision du 25 juillet 2024, l'Associée Unique a décidé une augmentation du capital social de QUARANTE DEUX MILLE (42.000) euros par incorporation de réserves.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à huit mille euros (8000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE (50.000) euros.

Pour avis, La Présidente.

D.S.FINANCES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 170.000 euros

Porté à 500.000 euros

Siège social : Zone Artisanale

ZA du Stiletto - Espace Lupecia

20090 Ajaccio

833 566 920 RCS Ajaccio

Par décision du 25 juillet 2024, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de TROIS CENT TRENTE MILLE (330.000) euros par incorporation de réserves.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille euros (170.000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000 euros).

Pour avis, Le Président.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 27

MEKA MARINE SERVICES

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Hameau d'Aneto

20200 San-Martino-di-Lota

Siège de liquidation :

Hameau d'Aneto

20200 San-Martino-di-Lota

RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 28 juin 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Dominique Giorgi, demeurant Hameau d'Aneto, 20200 San-Martino-di-Lota, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Hameau d'Aneto, 20200 San-Martino-di-Lota. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 28

VIDAL PLOMBERIE

SASU au capital de 1000 €

Siège social : 27, Lot Chiapatella

Folelli, 20213 Penta-Di-Casinca

RCS Bastia 822 295 267

Par décision de l'associé Unique du 29/07/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29/07/2024, il a été nommé liquidateur(s) M VIDAL Kevin demeurant au 27, Lot Chiapatella, Folelli, 20213 PENTA-DI-CASINCA et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez Mme GUILLOUX Alexandra demeurant au Ld Cruciatia, 20215 VENZOLASCA. Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

JEAN FRANCOIS GALLONI**D'ISTRIA PHARMACIEN**

Société en Nom Collectif

Unipersonnelle

Au capital de : 7622.45 €uros

Siège social : 7, Cours Sœur Amélie

20100 Sartène

348 925 868 RCS Greffe Ajaccio

**LIQUIDATION
DE LA SOCIETE**

Aux termes du procès verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 31 Août 2023, enregistré aux impôts sous le N°2024 00012159 référence 2A04P31 2024 A 00752 en date du 10/07/2024, il a été décidé :

- D'approuver les comptes définitifs de la liquidation,

- De donner quitus au liquidateur pour sa gestion et de le décharger deson mandat,

- De prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 Août 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés et la radiation sera effectuée auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 30

TERRA E MARE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège social : La Magninca

Tomino - 20248 Macinaggio

Siège de Liquidation : La Magninca

Tomino - 20248 Macinaggio

RCS Bastia 838 511 574

L'assemblée Générale réunie le 31 mai 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Josée PIERALLI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

N° 31

MEKA MARINE SERVICES

Société à Responsabilité

Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Hameau d'Aneto

20200 San-Martino-di-Lota

RCS Bastia 750 153 009

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2024 au siège de la liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé, Monsieur Dominique Giorgi, demeurant Hameau d'Aneto, 20200 San-Martino di Lota, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

Maître Jacques VACCAREZZA**Avocat au Barreau de BASTIA**

6, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tél : 04 95 32 86 00 - Fax : 04 94 31 37 79

Maître Gilles BROCA**Avocat au Barreau de NICE**

9, Rue Alfred Mortier - 06000 NICE

Tél. : 07 82 06 58 74 - Email : nice.avocat@gmail.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR LICITATION EN UN LOT****APRES SURENCHERE****Dans un ensemble immobilier sis Commune de SAINT-FLORENT****(Haute-Corse), lieudit "La Porta", 34-36 Rue du Centre, cadastré section AD 63 (anciennement A 593) : le lot 3, décrit dans l'E.D.D.****comme étant constitué par "UN APPARTEMENT DE 4 PIÈCES****situé à gauche de l'escalier en montant, sis au 1er étage,****dans la cour attenante à la maison, côté nord,****avec le poulailler et l'usage des WC".****ADJUDICATION le jeudi 3 octobre 2024 à 10 heures à l'audience
du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BASTIA, Palais de justice,
Place Moro de Giafferi, 20200 BASTIA.****Ministère d'avocat postulant obligatoire pour enchérir.****DESIGNATION DES BIENS À VENDRE :**

Dans un ensemble immobilier sis Commune de SAINT-FLORENT (Haute-Corse), lieudit "La Porta", 34-36 Rue du Centre, cadastré section AD 63 (anciennement A 593) ayant fait l'objet d'un E.D.D. le 16 janvier 1985, publié au Bureau des Hypothèques de BASTIA le 27 mars 1985, Vol. 4006 n° 1 et d'un rectificatif au dit E.D.D. le 9 juin 1994, publié le 21 juillet 1994, Vol. 1994 P 4148, savoir :

- Le lot 3, tel que décrit dans l'Etat Descriptif de Division de cet immeuble en copropriété comme étant constitué par "UN APPARTEMENT DE 4 PIÈCES situé à gauche de l'escalier en montant, sis au 1er étage, dans la cour attenante à la maison, côté nord, avec le poulailler et l'usage des WC".

A LA REQUETE DE : La SCP BTSG², en son établissement secondaire de NICE, 51, Rue Maréchal Joffre, 06000 NICE, prise en la personne de son représentant légal en exercice, Maître Denis GASNIER, es qualité de liquidateur judiciaire de Madame Josette Alice MAURIN veuve MURATI.

Ayant pour Avocat postulant Maître Jacques VACCAREZZA du Barreau de BASTIA - 6, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA et plaçant par Maître Gilles BROCA du Barreau de NICE, 9, Rue Alfred Mortier - 06000 NICE.

DESCRIPTION :

Un P.V. de description a été dressé en date 15 décembre 2023 par la SCP DE PETRICONI PHILIPPE, Huissier de justice à BASTIA.

DROIT DE PREEMPTION :

Les biens et droits immobiliers concernés ne sont pas soumis au droit de préemption urbain.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE :Le cahier des conditions de vente du 25 mars 2024 (RG 24/00009) peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du T.J. de BASTIA ou au Cabinet de Maître Jacques VACCAREZZA - (6, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA), ou encore sur internet à l'adresse suivante : <http://nice-avocat.eu/si.htm>.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de BASTIA.

D.A.T. :

Plus de cinq ans pour l'ensemble des biens et droits immobiliers objet de la vente.

PAIEMENT DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET T.V.A. :

Tous les droits et taxes qui seront dus lors de la vente seront à la charge de l'adjudicataire en sus de son prix.

MISE A PRIX :

Deux cent mille euros (200.000 €).

CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR :

Par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de BASTIA, ou caution bancaire irrévocable, d'un montant au moins égal à 10% de la mise à prix.

PAIEMENT DU PRIX D'ADJUDICATION

L'adjudicataire sera tenu de verser, à peine de réitération des enchères, entre les mains du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de BASTIA, désignée comme séquestre, l'intégralité du prix dans un délai de deux mois à compter de la date d'adjudication définitive.

Le prix d'adjudication sera productif d'intérêt au taux légal à l'expiration de ce délai. Passé le délai de quatre mois à compter du jugement d'adjudication, l'intérêt légal sera majoré de 5 points.

VISITES :

Les visites seront assurées par le Ministère de la SCP DE PETRICONI PHILIPPE, Huissier de justice à BASTIA, les :

- Mardi 17 septembre 2024 de 17h00 à 18h00 ;

- Jeudi 19 septembre 2024 de 17h00 à 18h00.



Consulter les documents de la vente

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****ENQUÊTE PUBLIQUE AFFERENTE A LA REVISION GENERALE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LINGUIZZETTA****2ème parution,**

Par arrêté municipal n°30 en date du 08 juillet 2024, monsieur le Maire de Linguizzetta a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision générale du plan local d'urbanisme de Linguizzetta.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 32 jours, du lundi 05 août 2024 au jeudi 05 septembre 2024 inclus.

Par décision n°E2400011/20 du Tribunal Administratif de Bastia en date du 25 mars 2024, Madame Josiane CASANOVA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par la commissaire enquêteur seront déposées à la Mairie de Linguizzetta du lundi 05 août 2024 au jeudi 05 septembre 2024 inclus, aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie, à savoir :

* Du LUNDI au VENDREDI de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Linguizzetta et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie annexe de Linguizzetta, à l'attention de Madame la commissaire enquêteur - 313, chemin de Cipolette - 20230 Linguizzetta.

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le 05 septembre 2024 à 17h00, heure de clôture de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5518>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-5518@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais

sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5518> et donc visibles par tous.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

La commissaire enquêteur recevra le public, les jours, heures et lieux suivants :

* Lundi 05 août 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

En mairie annexe de Bravone.

* Mercredi 21 août 2024 de 9h00 à 12h00

En mairie du village de Linguizzetta.

* Jeudi 05 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

En mairie annexe de Bravone.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Linguizzetta, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. La personne devra adresser sa demande auprès de Monsieur le Maire de Linguizzetta - Mairie annexe de Linguizzetta - 313, chemin de Cipolette - 20230 Linguizzetta.

La révision générale a été soumise à une évaluation environnementale.

L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'enquête publique.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport de la commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le préfet du Département de Haute-Corse et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet de la commune durant le même délai d'un an. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées en mairie de Linguizzetta auprès de Monsieur le Maire de Linguizzetta - Mairie annexe de Linguizzetta - 313, chemin de Cipolette - 20230 Linguizzetta.

Un avis destiné au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera inséré, en caractères apparents, par le Maire, dans deux journaux diffusés dans le département.

Il sera publié une première fois, au moins quinze jours avant le début de celle-ci, et une deuxième fois, rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera affiché à la mairie pendant toute la durée d'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune ainsi que sur le site internet de la commune.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commissaire enquêteur, seront soumis au Conseil Municipal pour approbation.

N° 34

COMMUNE DE MERIA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - MODIFICATION DE DROIT
COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Parution n°1

Madame le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°2024_AR_07-AR du 02/08/2024, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification de droit commun N°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Meria.

Durée de l'enquête publique : Cette enquête sera ouverte à partir du 27 Août 2024 et se déroulera pendant trente-et-un (31) jours consécutifs jusqu'au 27 Septembre 2024 inclus à 17h00.

Consultation du dossier et recueil des observations : Le dossier du projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, sont tenus à disposition du public le mardi 3 Septembre 2024 de 10h à 12h, le mercredi 11 Septembre de 14h à 16h, le mardi 24 Septembre 2024 de 10h à 12h au siège de l'enquête publique suivant :

Confrérie de Meria
Le Village, 20287 MERIA.
Tél : 04-95-35-42-97

Email : mairie.meria@orange.fr

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont joints au dossier et peuvent donc être consultés dans les mêmes conditions.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune de Meria.

La demande devra être faite par mail à l'adresse suivante : mairie.meria@orange.fr. Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Meria, à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur.

En outre, une version numérisée du dossier de projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) sera consultable sur le site informatique dédié suivant, lequel met à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5579>

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par courriel sont également publiées sur le registre dématérialisé et consultables. Elles peuvent être adressées à l'adresse suivante :

enquete-publique-5579@registre-dematerialise.fr

Permanences du Commissaire-Enquêteur : Pendant la durée de l'enquête publique, Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Confrérie de Meria pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

* Mardi 27 août 2024 de 9 heures à 12 heures ;

* Jeudi 19 septembre 2024 de 14 heures à 17 heures ;

* Vendredi 27 septembre 2024 de 14 heures à 17 heures (clôture d'enquête).

* Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur peut en outre :

- Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;

- Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;

- Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile ;

- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie
A l'adresse : mairie.meria@orange.fr

DERNIERES
MINUTES

N° 35

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 06/08/2024, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

MONTE GROSSU TP

Objet social : Réalisation de tous travaux de terrassement, de voirie et réseaux divers (V.R.D.)

Siège social : Lieu-dit Quorecetta 2395 - 20214 ZILIA

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Emmanuel JOANENC demeurant Lieu-dit Pardine à ZILIA (Haute-Corse) ;

 **04 95 32 89 92**

N° 36

RINALDO

SAS en liquidation

Au capital de 40.000 Euros

Siège social : Le Ricanto

20090 Ajaccio

399 274 505 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/07/2024 à AJACCIO, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Madeleine NERI (veuve DE PERETTI), demeurant Rue François Pietri, Résidence Prince Impérial, A4, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 37



COMMUNE DE MONTICELLO

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

ACCORD CADRE

- 1/ Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de Monticello - 20220 Monticello
- 2/ Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire
- 3/ Objet du marché : « TRANSPORT SCOLAIRE - ANNEES 2024 - 2027 » RELANCE
- 4/ Mode de passation du marché : Accord-cadre passé selon une procédure adaptée Article L2123 et R21 23 et suivants du code de la commande publique
- 5/ Mode de dévolution : Marché non alloti
- 6/ La demande de dossier sur profil acheteur : www.klecoon.com
- 7/ Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :
Les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.
- 8/ Date limite de remise des offres : le lundi 26 août 2024 à 11h00
- 9/ Critères de sélection des candidatures et conditions de participation :
Article L21412-1 du code de la commande publique
Article R2143-3 du CCP
- 10/ Critères de jugement des offres
Prix des prestations : 60 points
Valeur technique : 40 points
- 10/ Transmission électronique : plateforme klecoon
Tout renseignement technique complémentaire sera à formuler exclusivement par le biais du profil acheteur www.klecoon.com
- 11/ Instance chargée des procédures de recours :
Ce marché est susceptible de recours dans un délai de deux mois
Ce recours doit être adressé au Tribunal Administratif de BASTIA
Chemin Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX
- 12/ Date d'envoi du présent avis à la publication : 5 août 2024.

Le Maire,

N° 38

ECOWORKING NWH

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 900 euros

Siège social : 4, rue des Jardins

20200 Bastia

Siège de liquidation :

4, rue des Jardins - 20200 Bastia

907 953 590 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 1 août 2023 au 4, rue des jardins 20200 BASTIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre-Antoine Corazzini, demeurant route de Casevecchie, résidence les Amaryllys, bat D, 20200 VILLE-DI PIETRABUGNO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 39

LOLA ROSE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : C/O SCI LEG

Boulevard Wilson

Immeuble les Remparts, 20260 Calvi

752 162 636 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 29 février 2024, les associés ont décidé de nommer : Monsieur Jean Thomas ACQUAVIVA en remplacement de Monsieur Antoine MARANINCHI, gérant décedé, à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

N° 40

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 03.08.2024 à BASTIA, la Société BOUCHERIE CONSTANT FILS, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros, ayant son siège social au bâtiment A de l'immeuble Le Prado, avenue de la Libération à Bastia [20600], immatriculée au R.C.S. de BASTIA sous le n° 798.566.089, a donné en location-gérance à la Société GUELFUCCI, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social au bâtiment A de l'immeuble Le Prado, avenue de la Libération à Bastia [20600], immatriculé au RCS de BASTIA sous le n° 798.566.089.00016, à compter du 10.09.2024 pour une durée de cinq ans. A l'issue de cette période initiale, le contrat sera renouvelé d'année en année par tacite prolongation avec faculté pour l'une ou l'autre des Parties d'y mettre fin à l'expiration de chacune des périodes en prévenant l'autre Partie de son intention à cet égard moyennant un préavis de 6 mois.

N° 41

S.A.S.U FINICI 4

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Saparelle, 20146 Sotta

977 862 135 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président.

Société Civile de Construction Vente Mathieu

Société Civile au capital de 100 euros
Siège social : Résidence Les Pergolas
Rue Sainte Catherine, Lieu-dit Punta
20217 Saint-Florent
752 042 572 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/05/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Erwan, Hervé DI GATI, demeurant domaine à Mortula, 20232 OLETTA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Les Pergolas, rue Sainte Catherine, Lieu-dit Punta, 20217 SAINT-FLORENT.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

SASU ARCHANGELUS PROTECTION

Société par Actions
Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 1008 euro
Siège social : S/C Mr Vannucci David
Villa Vannucci - Route Nationale 193
20620 Biguglia
538 708 546 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 Août 2024 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01 Août 2024 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur David VANNUCCI, demeurant Villa Vannucci - Route Nationale 193 - 20620 BIGUGLIA.

Président de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au S/C Mr Vannucci David Villa Vannucci - Route Nationale 193 - 20620 BIGUGLIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

Société Civile de Construction Vente Mathieu

Société Civile en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège de liquidation :
Résidence Les Pergolas
Rue Sainte Catherine, Lieu-dit Punta
20217 Saint-Florent
752 042 572 RCS Bastia

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/05/2024 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Erwan, Hervé DI GATI demeurant domaine à Mortula, 20232 OLETTA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



INNOV'ART BTP

SASU au capital de 1000 €
Siège social : Lieu-Dit A Colombina
20129 Bastelicaccia
900 868 142 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 17/07/2024, il a été décidé en application de l'article L.225-248 Ccom, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS d'Ajaccio.

TERRA E MARE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : La Magninca, Tomino
20248 Macinaggio
RCS Bastia 838 511 574

DISSOLUTION

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution en date du 31/05/2024, il a été : décidé la dissolution anticipée de la société, pris acte de la modification de la durée de la société, initialement fixée à 99 années, à 6 ans et 2 mois soit jusqu'au 31/05/2024, décidé de nommer en qualité de liquidateur, Madame Marie-Josée PIERALLI, demeurant 20238 MORSIGLIA, a été désigné en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.



RODOCLE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 6, Rue du Dragon
Quartier de la Citadelle, 20200 Bastia
R.C.S : Bastia 823 099 932

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01/08/2024, les associés ont décidé de nommer en tant que cogérant, pour une durée indéterminée, M. Hugo Franck Jean CARPENTIER, né le 21/03/1996 à Montivilliers (Seine Maritime), demeurant au n°12 rue Notre Dame, quartier de la Citadelle à Bastia [20200] en remplacement de Monsieur Clément CALENDINI cogérant démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

LES 3 S

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social et de liquidation :
Résidence des Îles
Immeuble le Chypre, Bâtiment A
20000 Ajaccio
813 360 880 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2024, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Audrey AUILLANS, demeurant AJACCIO 20000, Immeuble Chypre, Résidence des Îles, bât A, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Immeuble Chypre, Résidence des Îles, Bât A, 20000 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

MARIE LAURE ANNE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège Social : Lieu-dit Ardisson
20600 Furiani
R.C.S. Bastia 820 032 506

Aux termes des décisions de l'associée unique du 30 juillet 2024, il résulte que :

- Il a été nommé pour une durée illimitée en qualité de Directeur Général de la société M. CONSTANT Louis Jésus Henri, né le 28 septembre 1963 à Bastia, demeurant à Tintoraghju 19, Allée des Perdrix, Santa Lucia à FURIANI [20600] et ce en remplacement de M. Raymond Denis Gerard ORSINI Directeur Général démissionnaire ;

- Le siège social a été transféré à Tintoraghju, 19 Allée des Perdrix, Santa Lucia, FURIANI [20600] et ce à compter du 30/07/2024 ;

- L'objet social a été étendu aux activités suivantes :

- Location de véhicules anciens et de prestige ;

- La location de matériels de cuissons et d'hôtellerie.

- Le nom commercial a été modifié et devient, à compter du 30/07/2024, «Chez CONSTANT ».

Les articles « Siège social », « objet » et « nom commercial » des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,

RECTIFICATIF

Concernant la constitution de la SAS SLT POVO parue dans "l'ICN n° 7041 du 02/08/2024".

Il fallait lire : Par ASSP du 18/07/2024, constitution de la SAS SLT POVO.

Et non : Par ASSP du 25/06/2024, comme cité par erreur.

Le reste sans changement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

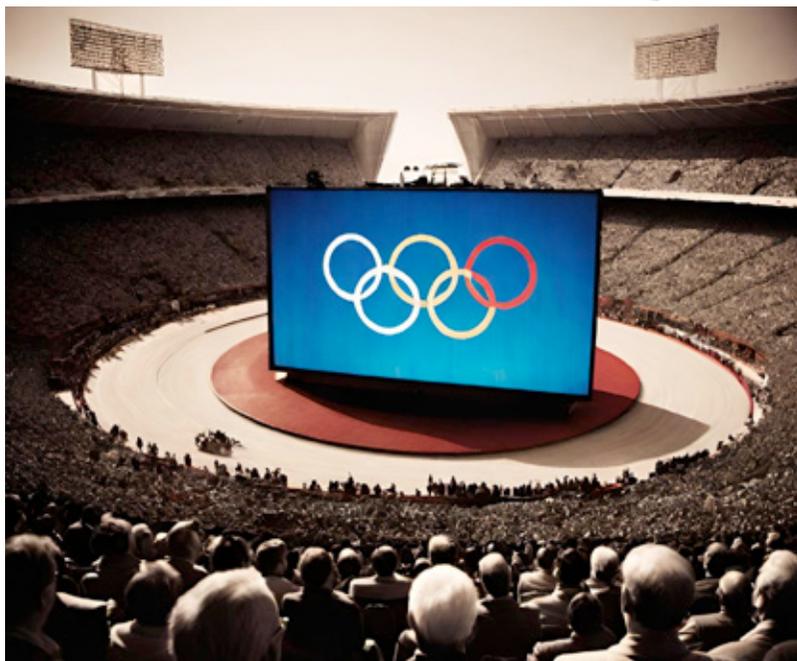
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infolegale

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

LA FERVEUR ET LA FIERTÉ



Quel drôle de pays que la France! Les Jeux Olympiques, où beaucoup ne voyaient que dépenses, embouteillages et désagréments divers, ont transformé la citrouille en carrosse et la grogne en ferveur. Depuis une cérémonie d'ouverture inédite et éblouissante, c'est tout un pays qui reste scotché devant la télévision et chante la *Marseillaise*, drapeau en main, dans une piscine, un stade, un vélodrome, le Grand Palais ou l'un des lieux éphémères créés en ville [quelle idée de génie!] pour des épreuves magnifiées par les Invalides, la Concorde et la tour Eiffel.

Un petit coup d'œil sur le parcours de la flamme olympique depuis son arrivée à Marseille, le 8 mai, aurait pourtant dû mettre la puce à l'oreille: dans le plus petit village traversé, l'enthousiasme était au rendez-vous. La presse régionale, comme toujours, ne s'y était pas trompée. Mais beaucoup de Parisiens demeuraient persuadés que l'horreur les attendait et s'étaient éloignés des Jeux comme on fuit la peste. Aujourd'hui, il paraît que certains regrettent d'être partis et de manquer un événement historique...

Que la France soit capable d'organiser les Jeux olympiques, ce n'est pas une surprise. Sous réserve qu'aucun incident grave ne vienne gâcher la fête d'ici le 11 août puis celle des Jeux paralympiques du 25 août au 8 septembre, on ne peut qu'applaudir une organisation quasi parfaite, y compris [c'était le point noir redouté] dans les transports.

Mais que la France s'embrace à ce point avec Léon Marchand, Antoine Dupont, Joris Daudet, Teddy Riner, Manon Apithy-Brunet, les frères Lebrun ou Cassandre Beaugrand nageant dans les eaux de la Seine, c'est plus inattendu. Les organisateurs, journalistes ou sportifs qui suivent depuis longtemps les Jeux olympiques notent que la ferveur atteint des sommets, jusqu'en haut de la rue Lepic transformée en montée de l'Alpe d'Huez lors de la course cycliste.

Ce qui est frappant avec les Jeux olympiques, tous les quatre ans, c'est qu'on se passionne pour des sports auxquels on ne comprend pas grand-chose, dont on ne connaît pas les champions et qu'on oubliera sitôt éteinte la flamme olympique, cette superbe vasque inventée par EDF au cœur de Paris. On se surprend un matin à regarder du tir à l'arc, à essayer de com-

prendre les règles du basket 3x3, à s'extasier devant un ippon, à se faire expliquer les subtilités du sabre et la différence entre BMX Freestyle et BMX Racing.

LA COUPE DU MONDE ET LES ATTENTATS

Le *Wall Street Journal* s'est interrogé: que se passe-t-il pour que les Français ne se plaignent plus de rien? Si on osait une tentative d'explication, ce serait celle-ci: il y a des années que, derrière son arrogance naturelle, la France peine à s'aimer et se montre souvent plus apte à l'autodénigrement qu'à l'admiration, persuadée [ou consciente?] d'être devenue un petit pays. Les Jeux ont répondu à un besoin de légèreté, mais aussi de fierté. Fierté devant un record de médailles françaises, mais aussi fierté d'avoir été capable d'étonner le reste du monde.

On entend dire que «rien ne sera comme avant», comme si le pays avait définitivement enfoui ses divisions et ses colères sous une montagne d'or, d'argent et de bronze. Bien sûr que tout redeviendra comme avant, des souvenirs en plus, avec les problèmes de pouvoir d'achat, les déserts médicaux et le rejet de la classe politique. Il sera bientôt temps de savoir qui va à Matignon. Sera-ce [c'est le moins probable] Lucie Castets, qui tente une étrange campagne de terrain comme si on était candidat au poste de Premier ministre? Xavier Bertrand, l'homme de Hauts de France, le gaulliste social? Bernard Cazeneuve, le socialiste éloigné des outrances du Nouveau Front Populaire? Le nom qui sortira du chapeau d'Emmanuel Macron ne figure sans doute pas dans la liste, tant le président - on l'a vu avec la dissolution- aime prendre tout le monde à rebours. Ce sera, si l'on a bien compris, entre les JO et les Jeux paralympiques. On ne peut quand même pas rester sans gouvernement jusqu'aux JO de Los Angeles!

En attendant, profitons, savourons, admirons le spectacle et les exploits des Français et de tous autres, dans une ferveur nationale que l'on n'avait pas connue depuis la Coupe du monde de 1998 et avec une unité de façade semblable, la comparaison est douloureuse et peut-être même osée, à celle que provoqua la vague d'attentats islamistes. Comme si la France, ce drôle de pays, ne savait se réunir, pour rire ou pour pleurer, que dans les temps exceptionnels. ■



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

NOMS DE FAMILLE: INVENTIONS ET HÉRITAGES



U ME NOME HÈ NIMU,
PARCHÌ NIMU HÈ INNOCENTI

*Mon nom est personne, parce que personne n'est innocent

« Sans famille, les enfants trouvés et abandonnés étaient également souvent sans nom. Or, le nom est indispensable pour identifier un individu dans les actes courants de la vie en société. Attribuer un nom 'patronymique' à ces enfants était donc une obligation pour les hospices, et ce dès le moment de leur réception. La filiation des enfants trouvés, exposés dans la rue ou déposés dans le tour de l'hospice, était souvent ignorée et il fallait donc créer une identité pour ceux-ci » (G. Brunet & G. Chabré 2005, *Parcours d'enfances, portraits de familles*). Le nom attribué est souvent inspiré par les circonstances de la naissance, le lieu ou le moment de « l'exposition ». Beaucoup de noms sont attestés dans de nombreux pays, sous des formes plus ou moins adaptées à la langue locale ou influencées par la langue officielle de l'époque où ils sont apparus, par exemple l'italien en ce qui concerne la Corse. C'est le cas notamment pour ESPOSITO, ou INNOCENTI (le « *Spedale degl'Innocenti* » à Florence est le principal hospice pour les « *trovatelli* »). On peut avoir aussi un toponyme, sans que cela soit forcément significatif, surtout en Corse comme nous venons de le souligner. Dans les actes anciens en Corse on a pour les « *enfants abandonnés* » (la mention est courante) un prénom « neutre ». Innocente, Innocenzio, Innocent sont fréquents, mais autant que

Vincente, Vincenzo, Vincent. Pour les enfants trouvés un prénom courant est souvent associé à un toponyme (nom de commune : Quasquara ; Tasso ; Tavaco ; Urbalacone ; Ciamaacce ; rivière : Rizzanese) aujourd'hui introuvable dans l'annuaire comme nom de famille. C'est le cas par exemple de l'inscription « *URBALACONE Michel, enfant trouvé, décédé à Ajaccio en 1842* ». On a aussi CIAMMANNACCIE dans les registres paroissiaux de Bastia [XVIII^e s.].

La prudence est donc toujours de mise. Dans ce domaine les généralisations abusives sont nombreuses et donnent du fil à retordre au généalogiste, d'autant qu'il s'agit parfois de noms « inventés ». De même que ALBERTINI n'est pas forcément italien, ni originaire d'Albertacce, de même tous les VENTURINI (nom souvent attribué à un enfant trouvé) ne sont pas tous descendants d'enfants trouvés. Il peut s'agir d'un patronyme au sens propre. Bonaventure, Venture, Ventura sont encore présents comme prénoms dans l'annuaire corses, de même que dans les actes du XIX^e s. où on atteste près de 500 actes de ce type en Corse du Sud (actes2a.fr). Citons ceux où la séquence « Venturin » est présente comme prénom. Le premier exemple concerne un « *enfant abandonné* » à qui on attribue le « *nom de famille* » VENTURINI et le prénom Benoîte (Benedetta) parfois donné à des enfants trouvés

Beaucoup de noms de famille sont « polysémiques », à « signification » [et motivation] multiple, issus de formes qui peuvent être diversement interprétées. Si PADOVANI en Italie est un « ethnique » en rapport avec la ville de Padoue, en Corse ce nom fait pour partie au moins référence à Saint Antoine de Padoue] : Padiva est encore usité comme prénom, et dans l'annuaire corse actuel le prénom féminin « francisé » Padoue est encore présent [on a même Antoine-Padoue dans des actes de Corse-du-Sud].

mais trop fréquent pour qu'on le considère comme spécialisé dans cette fonction : VENTURINI Benoîte [Ajaccio, 1823]; ORTOLI Venturine [Bonifacio, 1829]; BONGIANDINA Venturina [Evisa, 1859]; LECA Venturine [Ota, 1865]; TOMASINI Venturina [Pianottoli-Caldarelo, 1898]; ARRIGHI Venturine [Vico, 1831]; GIUDICELLI Venturina [Zerubia, 1848]. Des études spécifiques sont souhaitables dans un domaine où les historiens s'en tiennent d'ordinaire à des observations générales, comme par exemple la multiplication des abandons au XVIII^e s., sans qu'on puisse approfondir les causes et faire des distinctions entre les diverses régions. On citerait *Les enfants trouvés en Balagne, fin XVII^e-XVIII^e siècles* [L. Castellani 2008, dans la revue *Études corses* n° 65], ainsi que *Les enfants trouvés, 'trovatelli', au XVII^e siècle d'après les registres de l'hôpital de Bastia* [J. Serafini-Costoli 1983]; *Abandons d'enfants et illégitimité en Corse sous la Révolution* [AL. Serpentine, 1983]; *Infanticide, abandon d'enfant et honneur féminin dans la Corse du XIX^e siècle* [S. Wilson 1984]; voir la bibliographie de l'article « enfants trouvés » de AL. Serpentine 2006 dans le *Dictionnaire historique de la Corse*. On manque notamment de données concernant les époques précédentes [les listes nominatives qui seraient instructives de notre point de vue sont rares] et d'éléments de comparaison avec d'autres périodes. L'article du dictionnaire cité se limite à noter que la Corse « participe d'un mouvement général qui voit l'abandon d'enfants se multiplier de façon sensible à partir des années 1770 ». Mais quelle est la portée d'une telle affirmation, quand on sait qu'avant 1770 les données quantitatives sont sujettes à caution ? Comme le note le même ouvrage [article « population »], c'est justement de cette époque que datent les premières évaluations fiables comme le dénombrement de 1770, « beaucoup plus précis car fondé sur des listes nominatives détaillées ». Malgré leur caractère particulier, les noms donnés aux enfants trouvés ont cependant en commun avec d'autres catégories la caractéristique de ne pas avoir été forcément transmis par voie héréditaire, et peuvent avoir des étymologies multiples à l'instar de beaucoup de noms de famille très fréquents qui sont 'polygénétiques' : ils peuvent être nés dans des régions différentes, avec les mêmes motivations et la même signification sans qu'il y ait jamais eu aucun rapport entre les familles qui les portent encore. C'est le cas par exemple de COSTA, d'origine évidente, toponymique ou topographique. Le latin Maurus désigne l'origine ethnique [Afrique du Nord] puis devient surnom physique [teint basané, cheveux noirs] et [pré]nom individuel et enfin nom de famille avec différentes variantes géographiques et phonétiques. Avec ou sans suffixe on a MORI, MORETTI, [Corse et Italie] ou MOREAU [France], exemples de noms « polygénétiques » par excellence, avec parfois des formes typiques comme MORACCHINI, très

rare en Italie : « *Sia Moracchi che Moracchini sono cognomi di origine corsa ormai quasi scomparsi in Italia, ma, almeno il secondo, ben presente in Corsica, dovrebbero derivare da forme ipocoristiche del termine 'morus' [moro], del nome latino 'Maurus', anche inteso in senso letterale, cioè di persona proveniente dalla Mauritania, tracce di queste cognominizzazioni le troviamo già nella seconda metà del 1600 dove un Moracchini compare tra i militari corsi al servizio della Serenissima Repubblica di Venezia* » [gagnino.com]. Signalons tout de même que MORACCHI, aujourd'hui introuvable en Corse, est attesté dans un acte de 1896 à Bonifacio

Beaucoup de noms de famille sont « polysémiques », à « signification » [et motivation] multiple, issus de formes qui peuvent être diversement interprétées. Si PADOVANI en Italie est un « ethnique » en rapport avec la ville de Padoue, en Corse ce nom fait pour partie au moins référence à Saint Antoine [de Padoue] : Padiva est encore usité comme prénom, et dans l'annuaire corse actuel le prénom féminin « francisé » Padoue est encore présent [on a même Antoine-Padoue dans des actes de Corse-du-Sud]. Ajoutons, pour revenir à l'Italie, que d'après certains auteurs PADOVANO peut-être au Piémont en rapport avec un adjectif signifiant « paresseux » [J.G. Fucilla 1949: *Our Italian Surnames*]. De même LUCCHESI [Italie et Corse] peut être un ethnique en rapport avec Lucca en Toscane, mais Lucchese a aussi été utilisé comme prénom dès le XII^e siècle [l cognomi d'Italia, UTET 2008]. Pour la Corse on pourrait citer de nombreux noms de famille [ROMAGNOLI, SPAGNOLI, LOMBARDI] qui font penser immédiatement à des noms de régions ou de pays, mais qui ont été employés comme prénom. La *Pandetta* du XVI^e atteste des prénoms comme Romagnolo, Spagnoletto ou Lombardino, ou même, de manière plus inattendue, un « Bigugliese de Biguglia » [R. Emmanuelli 1973: « *Note sur les prénoms corses au XVI^e siècle* »]. FAZI [Corse et Italie] est sans doute issu du prénom correspondant à Boniface; certains auteurs évoquent aussi des formes d'italien régional : « hêtre » à Parme [fazi, cf. italien faggio] ou « face, visage » à Bologne [faza, cf. italien faccia]. FUSELLA, présent en Corse et en Italie [et ailleurs] peut avoir plusieurs bases. En corse *fusella* [ou *coda di cavallu*] désigne une plante [la « prêle queue-de-cheval »]. En Italie [Lombardie] *fusella* désigne le « butor » [oiseau proche du héron]. Le nom FUSELLA [il y a aussi des FUSELLI ou FUSELLO] peut aussi dériver d'un prénom germanique, Fuso, ou d'un nom de métier [fileur ou brodeuse] formé sur *fuso* qui signifie « fuseau ». Cette dernière forme peut expliquer en partie FUSINA [Corse et Italie, surtout Vénétie], qui peut-être aussi en rapport avec des toponymes [Italie du Nord] ou avec la forme vénitienne *fusina* [italien standard *fucina* « forge »]. ■

BRÈVES DE SAISON



Photo Xavier Lorenzi

Avec le retour de la fameuse saison tant attendue, c'est également le retour de notre chronique estivale et de ses perles entendues, vécues ou lues ci et là. Où il est question de photographie, de la notion toute personnelle de « tenue de circonstance » et d'amères désillusions face aux diverses perceptions du terme « nationalisme ».

Par Xavier LORENZI

Pour débiter ce tour d'horizon des petites incongruités de nos chers visiteurs, attardons-nous quelques instants sur ce que chacun ici peut vivre au quotidien lors de cet afflux estival et qui, au fil du temps, peut mener du rire à une montée rapide en température, cette fièvre passagère n'étant pas seulement due au réchauffement climatique.

LE CHOC DES PHOTOS

Tout d'abord, tout un chacun, lors d'un déplacement en voiture, aura un jour ou l'autre trouvé sur sa route ce photographe « professionnel » cherchant le point de vue exceptionnel à travers son pare-brise. D'accélération en freinage aussi brusques qu'inattendus en pleine ligne droite, le voilà donc, qui au détour d'un virage, découvre « LE » site à ne pas rater. Et c'est dans le dit virage qu'il

décide de stopper sa monture et de prendre la pose qui le rendra célèbre sur Instagram. Outre la dangerosité de la manœuvre, celle-ci, chers amis vacanciers, suscite une réaction épidermique chez votre suiveur qui, habitué des lieux, n'a très certainement pas eu conscience du côté instagramable du rocher planté entre deux oliviers. Précisons à toutes fins utiles que le coup de klaxon et les paroles parfois assez vives qui peuvent s'ensuivre risquent fort de perturber le photographe professionnel, de le faire sursauter... et la photo sera ratée !

L'OLYMPE VERSION BAC À FRITURE

La canicule a fait son retour également mi-juillet. Et avec elle, les apollons poilus et autres vénus callipyges et le défilé des corps de rêves, sculptés dans la pâte à modeler humide, luisants d'une transpiration mâtinée d'un mas-

Inutile de préciser aussi que les supermarchés, les boutiques et les restaurants sont équipés de climatisations. Aussi incongru que cela puisse paraître, des êtres humains, eux aussi sensibles aux températures élevées, travaillent dans ces lieux. Il est donc plus que fortement recommandé aux statues grecques en déshérence qui souhaiteraient faire profiter de leur anatomie les personnels desdits lieux, de couvrir ces « seins luisants que l'on ne saurait voir ».

sage à l'ersatz d'huile d'argan que parachève l'enduction à la crème solaire fleurant bon l'aloë vera de synthèse acheté au supermarché du coin. Nous savons et compatissons à votre souffrance face aux affres de la cuisson. En revanche, les goûts et les couleurs étant les choses les plus mal partagées en ce bas monde, et même si une forte estime de soi vous incite à dévoiler avec fierté votre torse poilu, pensant très certainement que votre toison humide agira tel un appeau pour attirer une proie en pâmoison devant tant de virilité affichée et convaincu que cette délicieuse coulée minérale suave et dégoulinante entre vos omoplates mettra en relief vos trapèzes sur lesquels d'aucun.es rêveraient jouer aux acrobates, sachez que la promenade torse nu, en ville, est très fortement déconseillée. Les regards qui se poseront sur vous, et nous savons que cela risque de vous décevoir grandement et de blesser votre ego, exprimeront des sentiments allant de la moquerie au plus profond dégoût. Inutile de préciser aussi que les supermarchés, les boutiques et les restaurants sont équipés de climatisations. Aussi incongru que cela puisse paraître, des êtres humains, eux aussi sensibles aux températures élevées, travaillent dans ces lieux. Il est donc plus que fortement recommandé aux statues grecques en déshérence qui souhaiteraient faire profiter de leur anatomie les personnels desdits lieux, de couvrir ces « seins luisants que l'on ne saurait voir ».

Nous nous devons aussi de préciser que les brumisateurs installés au dessus des fruits et légumes sont réservées... aux fruits et légumes ! Il est vrai que ces installations sont attirantes. Rafraîchissantes.

Mais, monsieur, dans ce cas précis, se dandiner lascivement dessous ne changera rien au dessèchement de vos deux petits raisins et cette « douchette » ne changera pas votre odeur corporelle, la nature étant ainsi faite que rien ne vaut une vraie bonne douche pour le rafraîchissement et un nettoyage en profondeur. Que le propriétaire du supermarché soit ici remercié d'avoir indiqué civilement à la personne concernée l'emplacement des bains publics.

MYTHES ET RÉALITÉS

Lorsqu'on est ce que l'on appelle un socio-professionnel, mot pompeux pour définir un hôtelier, un restaurateur ou un paillotier, l'éventail des « rencontres » avec la population allogène est infini. Du néophyte qui vient en Corse pour la première fois « et a toujours rêvé de découvrir cette île fantastique qui a su garder ses spécificités et où l'on vit comme en France il y a 20 ans », à l'habitué qui « vient ici depuis 20 ans » et trouve que « ça a changé

quand même, mais on est plus tranquille que chez nous ». Attardons-nous aujourd'hui sur le premier cas. Appelons-le Amaury. Amaury habite une résidence pavillonnaire à Pontivy. Il a toujours rêvé de venir en Corse. Mais, explique-t-il, « à l'époque mes parents avaient un peu peur » car « il y avait des attentats ». Ah, mais aujourd'hui les choses sont différentes, « car vous les Corses vous avez réussi à préserver votre île. Aujourd'hui vous êtes tranquilles... » Amaury est politisé et suit les campagnes électorales. Notamment celle des dernières législatives. Il a suivi les débats sur sa chaîne régionale. Petit aparté ici pour rendre un vibrant hommage à messieurs Albertini et Simonpoli pour leur travail journalistique et au compte X de Phineas Casgiu pour son humour. Amaury, donc, était heureux de réaliser son rêve en visitant enfin cette « partie de France et qui est restée la France d'il y a 50 ans », avec ses valeurs, ses traditions, sa douceur de vivre entre soi... toute l'assistance comprenant aisément ce dont il parlait. Amaury était sur son petit nuage. Le jeune Amaury était sociable et curieux. Il avait hâte de découvrir les « vrais Corses ». Les purs. Hâte de s'imprégner de leur culture pastorale [sic]. Il souhaitait vivre son séjour au milieu des « ces gens simples mais purs ». Amaury fut exaucé lorsque vinrent s'attabler près de lui deux autochtones. Il ne lui fallut pas cinq minutes pour amorcer la discussion. Pas plus de deux minutes pour aborder le sujet politique. Moins de trente secondes pour que le pauvre Amaury passe du rêve au cauchemar. On le vit se décomposer au premier « nous ne sommes pas français », il eut du mal à déglutir et avaler sa boule de glace lors d'une explication sur ce qu'est le « nationalisme corse » et il s'en fallut de peu qu'il recrache la liqueur de myrte gracieusement offerte par ses deux nouveaux amis lorsqu'ils lui avouèrent être indépendantistes.

Amaury, dépité, démoralisé, soudain beaucoup moins jovial et exubérant tenta un baroud d'honneur. Le dernier argument. Son ultime atout. Celui qu'il pensait être fédérateur. Mal lui en a pris. Ce fut le coup de grâce. « Mais au moins vous luttez contre le grand remplacement et ils se tiennent tranquilles ici ». La réponse tomba tel le tranchant d'une invention française tristement célèbre, achevant de disperser façon puzzle les dernières images d'Épinal d'Amaury en Corse : « les Français nous ont déjà quasiment grand remplacés. Et ils sont de moins en moins tranquilles ». Amaury paya son addition en omettant de « remettre la sienne ». Il partit chancelant. Certainement doit-il ruminer en relisant certains articles de médias « patriotiques » dits de « réinformation ». Scialatevila ! ■

RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et
d'une expérience unique ?*

BALADE À CHEVAL

- *Promenade à l'heure ou à la journée*
- *Baignade dans la rivière avec les chevaux*
- *Accessible à tous les niveaux*
- *Toujours en petit comité*

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72



 ranch.paganacciu

 Ranch Paganacciu



 ranch.paganacciu@gmail.com